

Les moments privilégiés pour en discuter



1. DÈS L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

Par méconnaissance des conventions collectives qui régissent les métiers de l'emploi à domicile, les employeurs ne savent pas toujours que la formation professionnelle est un droit pour eux ainsi que pour vous. **L'entretien d'embauche est donc un moment clé pour le rappeler, présenter les objectifs et avantages mutuels de la formation et expliquer l'organisation de l'inscription et du départ.** C'est aussi l'occasion de mettre en place un mode de fonctionnement qui permettra à vous comme à l'employeur d'échanger de manière fluide sur vos souhaits de formation tout au long de la relation de travail. Par exemple, grâce à la tenue de points réguliers.

2. CHAQUE ANNÉE, AU MOMENT DE LA PUBLICATION DU CATALOGUE DE FORMATION

Voici une raison légitime d'aborder le sujet de la formation dont vous auriez tort de vous priver ! Chacun choisira bien sûr la manière la plus appropriée en fonction de la relation qu'il/elle entretient avec l'employeur. **Vous pouvez lui remettre le catalogue en main propre et lui proposer d'identifier à tête reposée les formations qu'il juge utiles. Ou être plus proactif, en ayant au préalable sélectionné celles qui vous intéressent.** Présenter dans un cahier de liaison les formations que vous avez retenues offre aussi l'avantage de conserver une trace de vos souhaits afin d'en reparler ultérieurement.

3. TOUS LES DEUX ANS, LORS DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Une loi de 2014 a instauré l'obligation pour les employeurs de proposer tous les deux ans un entretien professionnel à leur(s) salarié(s). Son objectif est justement d'identifier ensemble les axes de développement possibles en matière de compétences et de formations.

S'organiser pour faciliter son départ en formation



L'UNION FAIT LA FORCE !

Nombreux sont les salariés du particulier employeur à se regrouper pour suivre des formations. Les organismes de formation sont à même de proposer des dates et des lieux de formation plus souples que pour les inscriptions individuelles.

Autre avantage : l'employeur acceptera d'autant plus facilement de « porter » votre projet que le besoin identifié est largement partagé par d'autres professionnels. De plus, pour un employeur, il est toujours valorisant de constater qu'un salarié s'implique dans son métier.

SE FORMER EN DEHORS DE SON TEMPS DE TRAVAIL

Partir en formation le week-end -pour ceux qui ne travaillent pas ces jours-là- ou pendant les vacances de ses employeurs est une solution efficace pour lever l'un des principaux freins des employeurs : trouver un remplaçant pendant votre absence.

ANTICIPER POUR PERMETTRE À SES EMPLOYEURS DE S'ORGANISER

N'oubliez jamais que l'imprévu et la précipitation sont sources d'angoisse et de tensions. **Plus tôt vous soumettez vos dates de départ en formation à l'employeur, mieux ce dernier pourra sereinement trouver des solutions pour faire face à ses impératifs professionnels ou de continuité de prise en charge.**

« Tous les parents souhaitent l'épanouissement de leur enfant. Et la formation offre tout cela : de belles idées d'activités d'éveil, pour cuisiner de manière ludique et faire aimer les aliments aux enfants. »

« Même si on a de l'expérience et qu'on pense déjà tout savoir, il faut suivre des formations. On y fait le plein d'idées et de connaissances nouvelles. Et c'est aussi un riche moment de partage avec les formateurs et nos collègues. »

Fatiha Toulbi

Ambassadrice de la professionnalisation des gardes d'enfants